

Licences d'exportation et d'importation—Loi

bénéfice net qui ne pourrait pas être surpassé par d'autres mesures relatives à d'autres aspects de la politique économique. Je viens tout juste d'exposer ces derniers.

Si nous voulons assurer le développement de notre économie, nous n'avons pas besoin de réduire les impôts des sociétés, ni de droits de douane plus élevés pour protéger les industries inefficaces, mais de mesures qui feront en sorte que l'industrie canadienne aura accès à nos ressources à des prix inférieurs à ceux que paient les fabricants des États-Unis, du Japon, de la France et de l'Allemagne de l'Ouest, qui achètent maintenant des quantités considérables de nos ressources naturelles.

Je me permets de donner un exemple pris dans le contexte de l'industrie automobile. A l'heure actuelle, une forte proportion des pare-chocs pour les automobiles fabriquées des deux côtés de la frontière canado-américaine dépendent dans une mesure très considérable de la production du nickel canadien provenant du Nord de l'Ontario. Les usines canadiennes mettent de nombreux employés à pied, à cause du ralentissement dans la production de certains modèles d'automobiles aux États-Unis. Si nous disions aux producteurs canadiens qu'ils obtiendraient le nickel à un meilleur prix—établi au Canada—que les producteurs américains, nos entreprises qui, au Canada, disputent les contrats aux entreprises américaines seraient dans une position bien plus favorable. C'est, il me semble, ce qu'on peut faire relativement à presque chaque aspect de la fabrication au Canada. Nous pourrions donner à nos fabricants ce genre d'avantage d'après les ressources que nous avons. Ne leur donnons pas une protection artificielle au moyen de tarifs; ne les protégeons pas facticeusement par des réductions d'impôts, qui sont préjudiciables au reste de la population.

Accordons-leur l'avantage qui convient dans un pays riche en ressources naturelles. J'ai donné cet exemple en me fondant sur ce que j'ai appris en étudiant directement cette industrie. Si les producteurs canadiens obtenaient le nickel à meilleur compte que les producteurs américains, il se créerait des milliers d'emplois de notre côté de la frontière. Le bill tend à donner au gouvernement fédéral plus de moyens de contrôle à l'égard de la politique des ressources et à veiller à ce que la gestion des ressources rapporte le plus possible d'avantages économiques au Canada. J'aimerais conclure mes remarques sur le bill en disant qu'il est absolument essentiel d'instaurer un système général de deux prix comme celui que j'ai proposé pour les ressources naturelles. A moins d'être complété et étayé par une telle politique nationale, le bill ne réussirait à peu près pas à atteindre son objectif. Il sera très bien en théorie; il semblerait merveilleux quand les ministres en parleraient dans leurs discours dans les diverses régions du pays, mais il sera tout à fait inutile pour ce qui est d'apporter des avantages positifs au peuple canadien.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Si nous établissons un système général de contrôle de l'exportation des ressources naturelles, si nous réglementons en particulier la quantité de ressources non renouvelables qu'on peut expédier à l'étranger, nous pourrions contrôler au niveau fédéral le taux d'épuisement de nos ressources non renouvelables. Nous avons en outre besoin de ce genre de politique au Canada, politique qui n'a pas encore été instaurée parce que le gouvernement actuel et les gouvernements précédents se sont engagés à créer le plus grand nombre possible d'emplois le plus rapidement possible. Si nous exerçons le genre de contrôle général sur les ressources naturelles que je propose au nom de mon parti, nous garantirons aux générations futures de Canadiens, un

[M. Broadbent.]

nombre fixe d'emplois créés en fonction de ressources importantes du Canada. En outre, il ne s'agira pas simplement d'emplois dans nos mines et nos forêts; il y aura aussi des emplois dans les villes et les centres de fabrication.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Lanier): A l'ordre, je vous prie. Il est 5 heures. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse)—Les finances—La déclaration du ministre au sujet des bénéfices des sociétés et de la hausse des coûts; le député de Selkirk (M. Rowland)—L'édition—Le projet d'expansion au Canada de la maison Houghton-Mifflin—Les intentions du gouvernement; le député de South Western Nova (M. Haliburton)—Les Postes—Le recrutement des préposés aux appareils de tri mécanique au sein du service.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics, les bills privés, les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS

MESURE ÉTABLISSANT LA COMMISSION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose: Que le bill C-109, loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, c'est de ma propre initiative que j'ai saisi la Chambre de ce bill. Des projets de loi semblables avaient été présentés aux trois législatures précédentes. Le bill traduit ma préoccupation de même que celle de l'industrie des transports en général et de l'aéronautique en particulier. C'est un effort de la part de certains d'entre nous en vue de mettre la loi et la ligne de pensée canadiennes au diapason de celles du reste du monde. Nous voulons supprimer toute possibilité de conflit quand la loi exige que des régies d'État procèdent à des enquêtes selon les paramètres des règlements mêmes qui sont de la compétence de ces régies.